

Image not found or type unknown



location d' un appartement sur l' Ile de Man

Par **michoo**, le **17/10/2009** à **15:32**

Bonjour,

Je désire déménager sur l' Ile de Man courant Aout 2010. Vu la distance, j' hésite à me rendre sur place pour voir l' appartement avant de signer un bail d' un an, si possible renouvelable. Est-ce judicieux de signer un bail sans avoir vu l' appartement ? Quels sont mes recours en cas de problèmes (vetusté...) ? Ai-je plus de recours si j' ai vu l' appartement avant (risque de dégradation entre le moment de la signature du bail et l' emménagement dans l' appartement) ?

Merci beaucoup et à bientôt !

Michèle Jully